

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 28 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 09 mai 2023

TRANSPORTS ET MOBILITE - CONTRAT DE CONCESSION POUR LA FOURNITURE ET LA MISE A DISPOSITION DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Ségolène BARDET à Thibault HEBRARD, Yamina BOUDAHMANI à Marie-Paule MILLASSEAU, Sophie BOUTRIT à Anne-Lydie LARRIBAU, Christelle CHASSAGNE à Valérie VOLLAND, Nadia JAUZELON à Philippe LEYSSENE, Gérard LEFEVRE à Elmano MARTINS, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à Elisabeth MAILLARD, Rose-Marie NIETO à Florent SIMMONET, Michel PAILLEY à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaires absents suppléés :

.

Titulaires absents :

Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Gérard EPOULET, Christophe GUINOT, Guillaume JUIN.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Yamina BOUDAHMANI, Christelle CHASSAGNE, Nadia JAUZELON, Gérard LEFEVRE, Bastien MARCHIVE, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Lydia ZANATTA.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU MARDI 9 MAI 2023

TRANSPORTS ET MOBILITE - CONTRAT DE CONCESSION POUR LA FOURNITURE ET LA MISE A DISPOSITION DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES

Monsieur **Alain LECOINTE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 20 juin 2022, le Conseil d'Agglomération s'est prononcé favorablement sur l'adoption d'une convention de groupement de commandes pour la fourniture et la mise à disposition de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais. Ladite convention désigne la Ville de Niort coordonnateur du groupement et limite ses missions à la gestion de la procédure de passation du contrat de concession y compris la signature et la notification du contrat. La convention précise que le contrat sera soumis pour autorisation de signature à l'assemblée délibérante de chaque membre au groupement. La Commission délégation service public chargée de la sélection des candidatures et d'émettre un avis sur les offres avant négociation est celle du coordonnateur.

Après déroulement de la consultation, l'offre de la société JC Decaux France est retenue.

Les principales caractéristiques du futur contrat de concession :

Le contrat de concession a pour objet la fourniture, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation publicitaire des mobiliers du réseau de transport collectif de la Communauté d'Agglomération du Niortais et des mobiliers dédiés à l'affichage publicitaire et à la communication institutionnelle et culturelle de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le mobilier du réseau de transport collectif de la Communauté d'Agglomération du Niortais inclus dans le périmètre de la concession comprend :

- 122 abris voyageurs dont 81 abris voyageurs publicitaires et 41 non publicitaires.

Le mobilier dédié à l'affichage publicitaire et institutionnel de la Ville de Niort inclus dans le périmètre du contrat comprend :

- Mobiliers urbains publicitaires 2 m² : 62
- Mobiliers urbains non publicitaires 2 m² : 4
- Mobiliers urbains publicitaires 8 m² : 27
- Mobiliers urbains non publicitaires 8 m² : 7
- Colonnes d'affichage culturel : 3
- Fléchage temporaire : 30

En sus de la mise à disposition et de la pose des différents mobiliers précités, la mission du Concessionnaire comprend également des prestations détaillées dans le rapport de présentation joint.

Le concessionnaire est rémunéré par les recettes tirées de l'exploitation publicitaire du mobilier publicitaire, dans les conditions prévues par le contrat.

Le contrat est conclu pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} aout 2023.

Sur le plan financier, le contrat prévoit un intéressement au résultat de l'exploitation publicitaire des mobiliers réparti entre les membres du groupement de commandes égal à 15 % de l'écart entre le résultat avant impôt sur les sociétés réel et le résultat avant impôts sur les sociétés prévisionnel dans le cas où le résultat annuel réel serait supérieur au prévisionnel.

La valeur de la concession a été estimée à la somme de 10 882 316 € sur la durée totale du contrat.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le contrat de concession de services de mobiliers urbains attribué à la société JC DECAUX France ;
- Autorise le coordonnateur, à le signer ainsi que tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte cette délibération par 71 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 4

Non participé : 0

Aurore NADAL

Alain LECOINTE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué